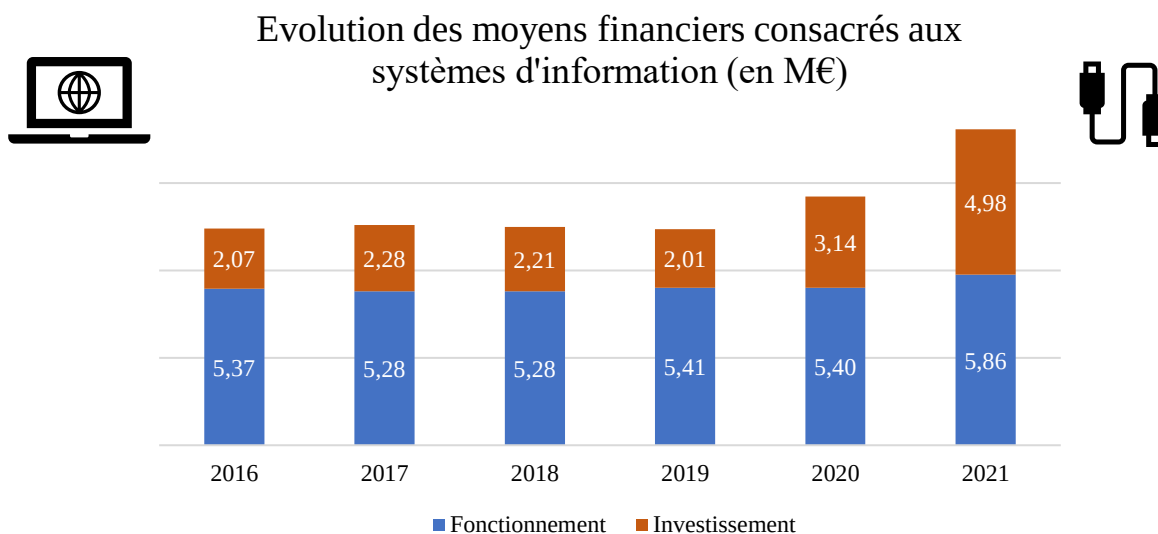


DÉPARTEMENT DU MORBIHAN LA GESTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

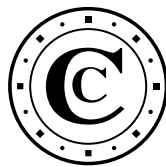
*Un effort financier conséquent mais une gouvernance
dont l'amélioration est à poursuivre et une gestion des données à compléter
afin de se conformer pleinement à la réglementation*

Le département a renforcé son effort financier relatif à la gestion des systèmes d'information au cours de la période examinée : les dépenses totales (fonctionnement et investissement) de la direction chargée des systèmes d'information (SI) qui s'établissaient à 7,5 M€ par an en moyenne de 2016 à 2019, se sont élevées à 8,5 M€ en 2020, puis 10,8 M€ en 2021. La crise sanitaire s'est en effet accompagnée d'un développement des besoins en matière de mobilité et de sécurité, qui a amené le département à investir en acquisitions de matériels et de licences.



Une gouvernance des systèmes d'information dont l'amélioration est à poursuivre, afin de passer d'une logique de moyens à une logique d'objectifs

Un audit externe réalisé en 2019 a notamment mis avant une insatisfaction à l'égard des logiciels métiers, une direction des systèmes d'information (DSI) insuffisamment orientée vers le service aux utilisateurs et une gestion des projets ne permettant pas d'accompagner efficacement la transition numérique du département.



Depuis lors, le département a amélioré la gouvernance de sa DSI avec des outils de pilotage satisfaisants et la mise en œuvre d'une méthodologie de gestion des projets permettant une meilleure prise en charge des demandes des directions. Ces évolutions sont intervenues dans un contexte de progression des budgets consacrés par le département à sa politique numérique : la collectivité a ainsi alloué 1,08 % de ses dépenses de gestion pour le seul fonctionnement de ses SI en 2021, soit un niveau supérieur à la moyenne des autres départements bretons (0,83 %). De même, de 2016 à 2021, le département a investi un total de 16,7 M€ dans ses SI.

Le département a également réuni, au sein d'une même direction générale, la direction des ressources humaines et la DSI devenue direction des services numériques (DSN), afin de mieux accompagner les services dans la conduite du changement. Néanmoins, faute d'adoption d'un schéma stratégique priorisant les projets et les actions, le département s'inscrit dans des arbitrages au fil de l'eau en fonction des moyens disponibles. La gouvernance des SI doit donc encore être consolidée avec l'adoption de documents stratégiques et d'outils offrant une meilleure connaissance des risques et des relations entre les applications métiers. Cette nouvelle étape apparaît indispensable pour que la collectivité puisse passer d'une logique de moyens à une logique d'objectifs.

Une gestion des données personnelles à améliorer pour se conformer aux exigences du règlement général sur la protection des données et une mise à disposition des données ouvertes à compléter

Si le département a rapidement pris en charge les obligations qui lui incombent en matière de données personnelles, en application du règlement général sur la protection des données (RGPD), il lui reste à compléter le recensement de ses activités de traitement et leur inscription dans son registre.

Il n'a par ailleurs pas encore adopté de politique de confidentialité des données recueillies sur son site Internet et que peu investi le champ des données ouvertes. Il n'a ainsi mis en ligne sur data.gouv.fr que 20 jeux de données, parfois anciennes. Outre le fait qu'une telle démarche s'impose à lui en vertu de l'article L. 312-1-1 du code des relations entre le public et l'administration, il est rappelé que la réutilisation des données mises à disposition offre de nouveaux services aux citoyens et peut constituer un levier d'amélioration de la définition des politiques publiques.

Politique de confidentialité	Déléguée à la protection des données	Conformité des processus de traitement au RGPD
Information de la CNIL et des gestionnaires	Clauses dans les contrats et marchés	Ouverture des données

